

Habilitation électrique

B1V-B2V-BR-BC

Qualiopi
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTION DE FORMATION

Présentation de la formation :

L'habilitation électrique est une obligation réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

Objectif :

- Exécuter en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage sur des installations et équipements électriques basse tension (BR)
- Exécuter (B1-B1V) et/ou diriger (B2-B2V) en toute sécurité des travaux électriques sur des installations Basse Tension
- Gérer et appliquer la réglementation selon la norme NF C 18-510

Prérequis :

- Maîtrise de la langue française.
- Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle

Public : Personnel électricien chargé d'intervention. Tout électricien chargé d'assurer des consignations sur des ouvrages Basse Tension (BT) ou Haute Tension (HTA), les personnes chargées de consignation.

Les moyens humains : Formateur-expert en prévention du risque électrique

Evaluation finale :

- Attestation de formation
- Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation »
- Modèle prérempli du titre d'habilitation recommandé

Le programme :

1ère JOURNÉE – 7 HEURES : Les dangers du courant électrique

Notions élémentaires de l'électricité : Tension, intensité, résistance, puissance, loi d'Ohm
Les effets du courant électrique sur le corps humain : Electrisation, électrocution, brûlures
Notions de contacts : Directs, indirects
Les moyens de protection des circuits électriques, surcharge et court-circuit : Fusibles, disjoncteurs, courbes de déclenchement des disjoncteurs
Les moyens de protection des personnes contre les effets d'un court-circuit : Les EPI
Les moyens de protection des personnes contre les contacts directs : Isolation, IP, inaccessibilité, TBTS
Les moyens de protection des personnes contre les contacts indirects
Les régimes de Neutre, TT, IT, TN, le dispositif différentiel.

2ème JOURNÉE – 7 HEURES : les habilitations en basse tension

L'habilitation : Les textes, les définitions, les responsabilités,
Les symboles d'habilitations non électricien, électricien
Ce que permet chacune des habilitations
Les zones de voisinage

La consignation pour travaux : 1 étape, 2 étapes

Les règles de sécurité pendant les travaux électriques
Les interventions générales
Les interventions élémentaires

3ème JOURNÉE – 7 HEURES : Mise en situation pratique

Énumération des risques à l'intérieur d'une armoire, d'un local ou en champ libre
Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection collective et individuelle
Comportement adapté en fonction des risques
Réalisation d'une consignation (BC) ou mise hors tension (BR)
Compte rendu auprès du chargé de consignation ou chargé d'exploitation électrique
Rédaction des documents nécessaires.
La conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique
Questionnaire d'évaluation final

Durée de la formation : 21 h

Recyclages : tous les 3 ans

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**

<https://tonnerre-formation.com>